

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

23/11/2017

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2017-ARA-DP-00869

1. Intitulé du projet

Remise en eau d'étangs sur la Commune de Versailles (01)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom DE BARBENTANE

Prénom ROLAND

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
21 b) Plans d'eau permanents dont la superficie est supérieure à 3 ha, pour lesquels le volume d'eau à stocker est inférieur à 1 million de m ³	Remise en eau de 5 plans d'eau et de bassins d'alevinage, sur une emprise cumulée de 16,2 ha. 5 plans d'eau : pour 13,9 ha (1,9+1,86+2,68+5+2,47) 5 bassins d'alevinage : pour 2,3 ha (0,37+0,15+0,19+0,15+1,44)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à restaurer les ouvrages d'alimentation en eau, de vidange et de surverse de 5 plans d'eau existants et de 5 bassins d'alevinage (cf. plans en annexe).

Un forage existant sera remis en service, en vue de l'alimentation en eau des seuls bassins d'alevinage.

Une installation de relevage (pompe + canalisation) permettra le recyclage des eaux depuis un puisard situé en aval des 5 étangs, en direction des bassins d'alevinage.

Aucun mouvement de terre ne sera réalisé, les digues étant existantes.

Les seuls travaux de terrassement concerneront :

- la pose des canalisations et ouvrages hydrauliques (avec ponctuellement travaux sur les digues pour la pose),
- la fermeture des bassins d'alevinage, qui ne disposent pas actuellement de digue aval.

4.2 Objectifs du projet

Voir annexe descriptive n°7

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

Voir annexe descriptive n° 7

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Voir annexe descriptive n°7

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de demande d'autorisation au titre de l'article R214-1 du Code de l'Environnement (procédure "Loi sur l'Eau")
rubriques de la nomenclature annexée à l'article R214-1 :

- 3.2.3.0. : Plan d'eau (Autorisation)
- 3.2.4.0. : Vidange de plans d'eau (Déclaration)
- 3.2.7.0. Piscicultures d'eau douce (Déclaration)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise totale du site :	24,6 ha
Surface de plan d'eau cumulée : dont	16,2 ha
5 plans d'eau : pour 13,9 ha (1,9+1,86+2,68+5+2,47)	
5 bassins d'alevinage : pour 2,3 ha (0,37+0,15+0,19+0,15+1,44)	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

VERSAILLEUX
Section B

Lieux-dit
GOTTIAU
Parcelles 160 à 165

ETANG NEUF
Parcelles 166 à 168

ETANG CHILOUP parcelle 169

GRAND BOIS DU CHILOUP
Parcelles 170 et 171

Coordonnées géographiques¹

Long. 05 ° 13 '84 " 96 Lat. 45 ° 98 '07 " 98

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Empty text box for project details.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre d'étude est compris dans la ZNIEFF de type I : «Etangs de la Dombes» et deux autres ZNIEFF de type I à 9 km à l'est «L'Albarine», et « Rivière d'Ain de Neuville à sa confluence». ZNIEFF de type II : « Ensemble formé par la Dombes des étangs et sa bordure orientale forestière.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude n'est compris dans aucun APPB. Deux APPB se trouvent à 12.5 km, un au nord-est : « Les Brotteaux » et un au sud-est : « Brotteaux de Chazey sur Ain ». Étant donné la distance de ces zonages réglementaires par rapport au site étudié, le projet ne présente aucun enjeu vis-à-vis de ce zonage au vu de la
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude se trouve très loin d'un PNR, le plus proche est à 48 km au nord-est : « Haut-Jura ». Il n'y a aucun enjeu vis-à-vis de ce zonage au vu de la distance. Le site d'étude ne se trouve dans aucun périmètre de Réserve Naturelle, ni nationale ni régionale. La Réserve Naturelle Nationale la plus proche est situé à 36 km : « Haut-Rhône français ». Il n'y a aucun enjeu vis-à-vis de ce zonage au vu de la distance.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des zones humides sont présentes sur la zone d'étude, en particulier les fonds d'étangs actuels. Le projet peut donc avoir une influence sur ce zonage.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude est situé au sein d'un ZSC : « La Dombes ». Il y en a aussi une à 9 km à l'Est : « Basse vallée de l'Ain, confluence Ain-Rhône ». Au vu du projet il peut y avoir une influence directe sur le zonage « Dombes ». Concernant la basse vallée de l'Ain du fait de la distance celle-ci paraît peu probable.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	cf. argumentaire en annexe n°7
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un diagnostic Faune Flore a été réalisé par un écologue sur le site (annexe). Les conclusions de cette étude, qui ont été présentées aux services de la DREAL (SEHN/PPME), montrent que les mesures de suppression, de réduction des impacts permettront de maintenir les populations d'espèce dans un état de conservation favorable, et ce dans leur aire de répartition naturelle. Il n'y a pas de mesures de compensation nécessaires car les impacts résiduels sont non notables et donc pas de dossier de dérogation à déposer sous réserve que les mesures soient
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les impacts négatifs du projet sont considérés comme non notables. Le projet pourra au contraire être positif pour le site Natura 2000 puisqu'il retrouvera un fonctionnement tel que préconisé dans le Document d'objectif de la ZSC et de la ZPS. cf. argumentaire en annexe n°7

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zones humides Incidences nulles car la remise en eau permet un retour au système écologique dombiste traditionnel et n'a donc pas d'influence sur les zones humides liées à ce type de gestion en Dombes.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La gestion des étangs selon le système dombiste traditionnel entrainera des rejets d'eau en aval de la chaîne d'étang. Les eaux transiteront par l'étang Ferrand situé en aval, avant d'aboutir au Bief de Rabat (FRDR10672), environ 1 km au Nord du site. L'exploitation piscicole sera réalisée selon un modèle extensif, et n'engendrera donc aucune utilisation (et donc rejet) de produits polluants.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains du site ne sont actuellement plus gérés et exploités, que ce soit pour l'agriculture, la sylviculture ou la pisciculture. La remise en eau des étangs et l'exploitation extensive traditionnelle Dombiste du site permettra de retrouver un usage piscicole (périodes d'évolage) et la mise en exploitation agricole des terres pendant les périodes d'assec.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures d'évitement et correctives sont détaillées dans le diagnostic Faune Flore, annexé au dossier, et listée ci-dessous :

Mesures d'évitement : ME 01 Maintien de roncier sur un secteur à Muscardin, rubalise des stations de plantes protégées

Mesures de réductions globales:

MRG 01 : Stratégie contre le développement des espèces végétales exotiques invasives

MRG 02 : Délimitation précise des emprises du projet et balisage des milieux à sauvegarder

MRG 03 Réalisation des travaux aux périodes favorables

Mesures de réductions spécifiques aux espèces :

MRS 01 Suppression d'ornières en eau en dehors des étangs

MRS 02 Suppression des pièges à micromammifères

MRS 03 Maintien de Saule buissonnants

Mesure de suivi : MS 01 Suivis chantier

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet de pisciculture extensive, selon un mode de gestion traditionnel dombiste, permettra de retrouver sur ce site un système écologique caractéristique des étangs de la Dombes, ce qui est préconisé dans les DOCOB de la ZPS et de la ZSC du site Natura 2000 couvrant la zone. Le projet aura globalement un impact positif, et les impacts résiduels seront non notables.

Les aspects hydrologiques et milieux naturels ont fait l'objet d'études spécifiques poussées, qui ont été présentées aux services de l'Etat (DDT de l'Ain - SPGE pour l'aspect "Eau", DREAL SEHN-PPME pour l'aspect "milieux Naturels").

Dans la mesure où l'ensemble de ces éléments seront en outre repris dans le dossier de demande d'autorisation au titre de l'article R214-1 du Code de l'Environnement ("Loi Eau"), l'évaluation environnementale ne nous semble pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe n° 7 : argumentaires de certains § de ce formulaire développés dans un document spécifique Annexe n° 8 : Diagnostic Faune Flore - ECOTOPE Flore Faune Annexe n° 9 : Etude hydrologique - AEQUOS

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

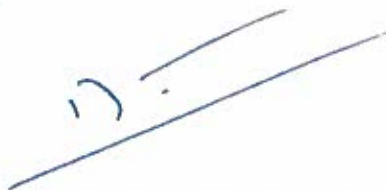
Fait à

SOYEVK

le.

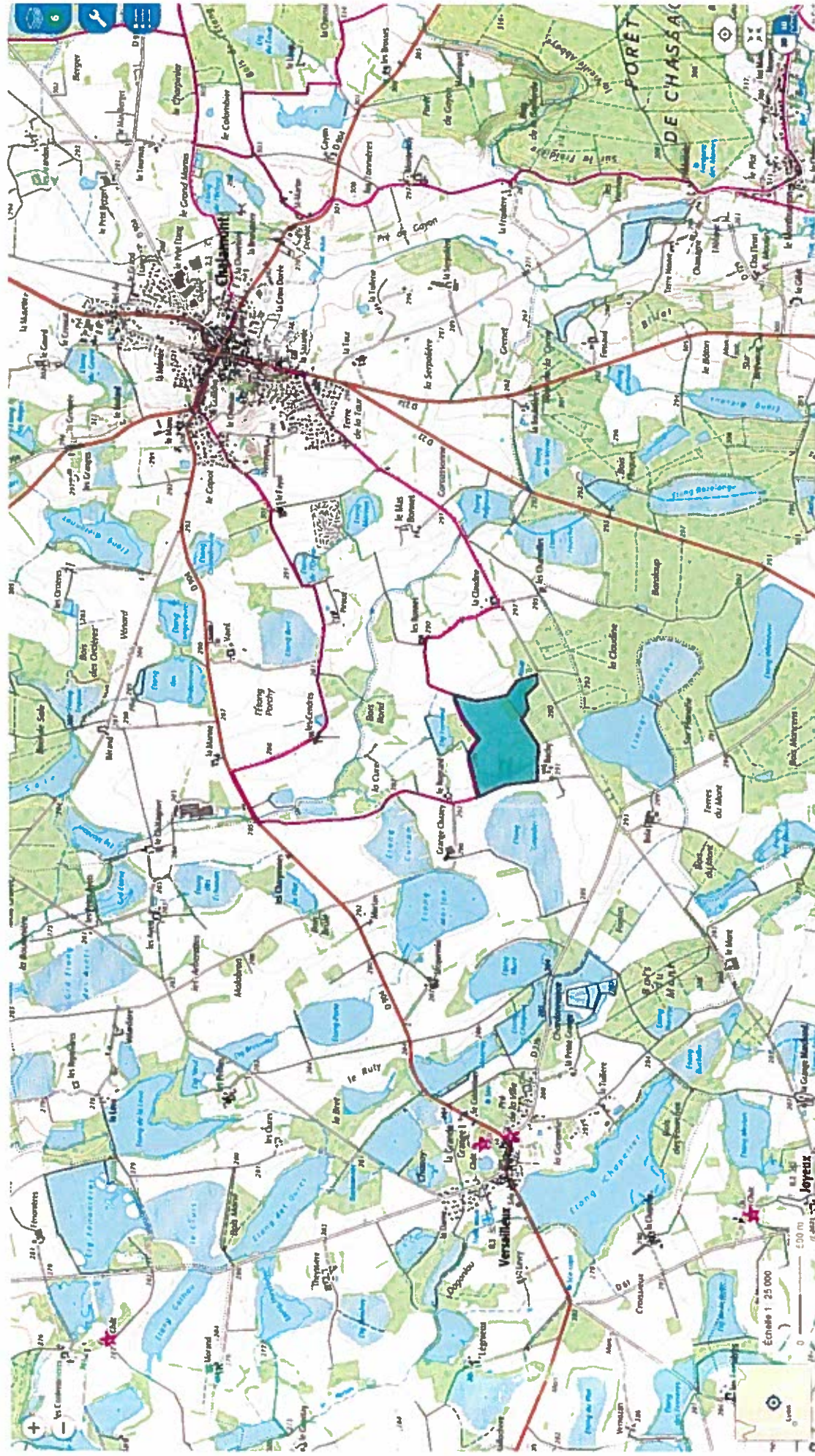
20-11-17

Signature



Annexe 2 : Plan de situation

Projet de remise en eau des étangs Chiloup, Gottiau et Neuf – M. De Barbantane – 11 2017



Annexe 3 : Photos

Etang Gottiau – Vue vers le Sud-ouest – Février 2017



Etang Neuf et Gottiau – Vue vers le Sud – Février et Mai 2017



Etang Chiloup – Vue vers le Sud – Mai 2017



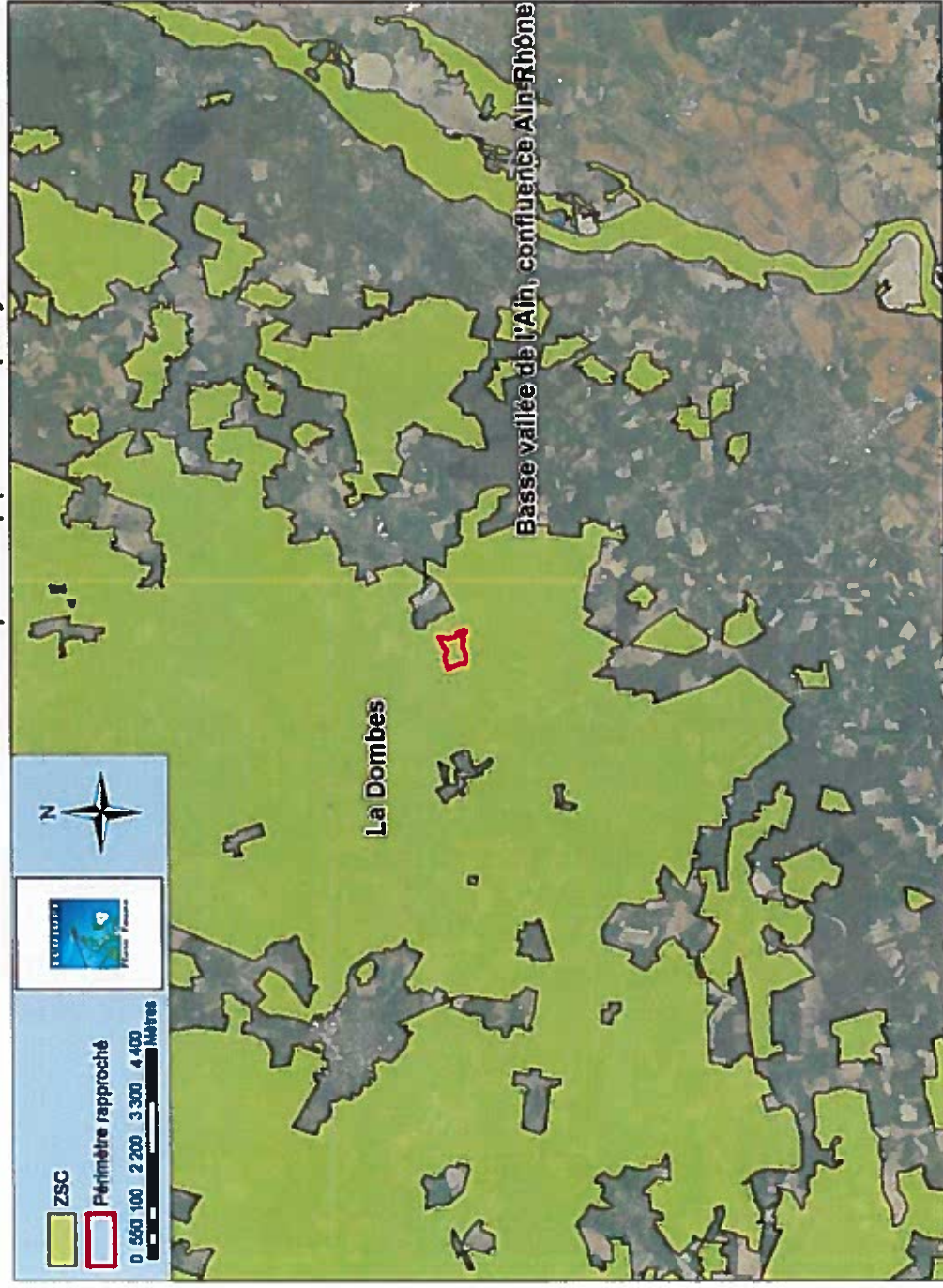
Etang Gottiau – Vue vers le Sud –Mai 2017



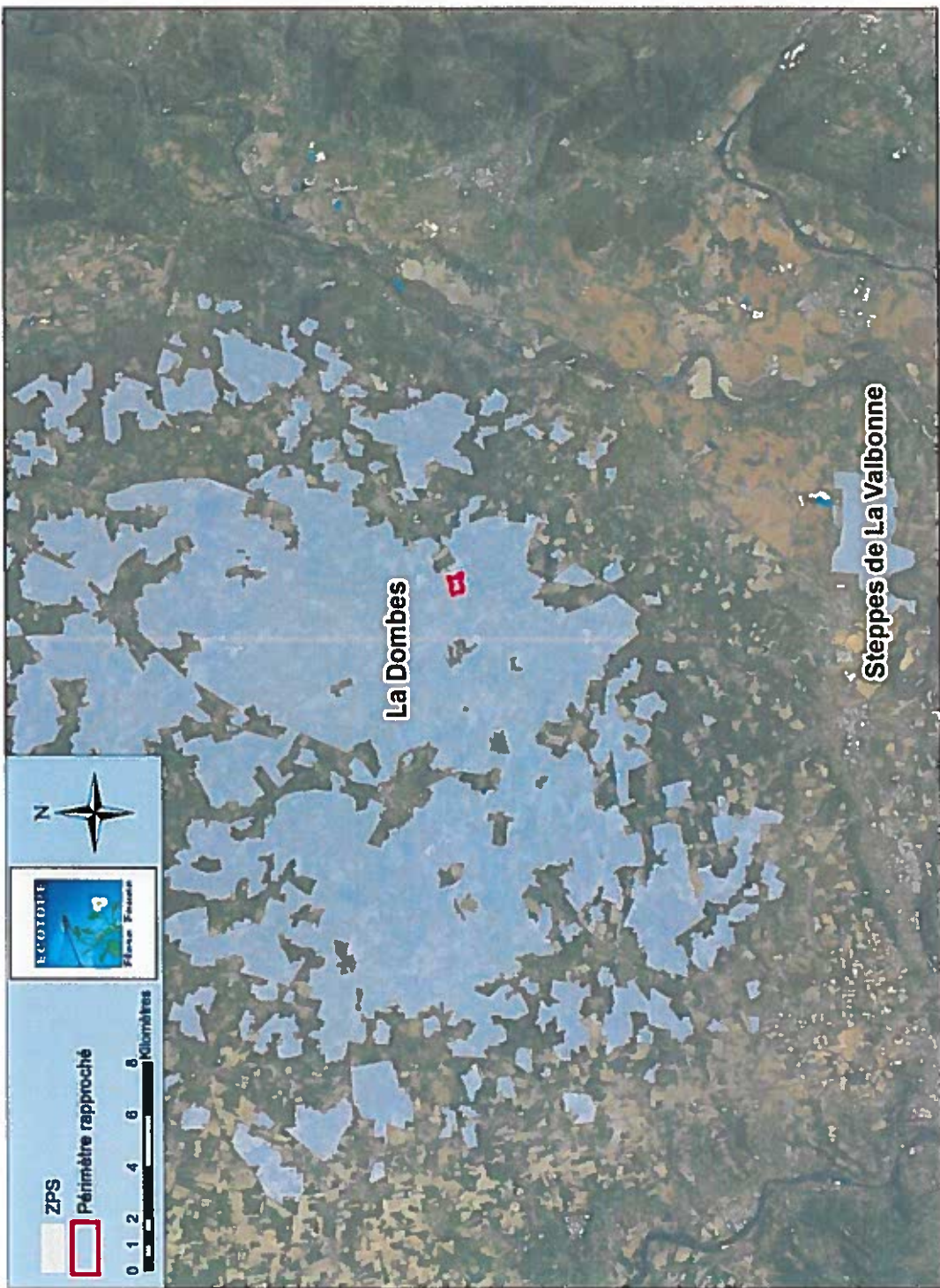
Annexe 6 : Situation vis-à-vis des sites Natura 2000

Voir analyse dans le diagnostic Faune Flore en annexe 8

Localisation des ZSC par rapport au projet



Localisation des ZPS par rapport au projet





Forage

Elang CHILOUP
1.9 ha

Line 1/ from 0 m
with concrete and 100mm
Line 1/ from 0 m
with concrete and 100mm
Line 1/ from 0 m
with concrete and 100mm

Line 1/ from 0 m
with concrete and 100mm
Line 1/ from 0 m
with concrete and 100mm
Line 1/ from 0 m
with concrete and 100mm

Line 1/ from 0 m
with concrete and 100mm
Line 1/ from 0 m
with concrete and 100mm

Line 1/ from 0 m
with concrete and 100mm
Line 1/ from 0 m
with concrete and 100mm
Line 1/ from 0 m
with concrete and 100mm

Line 1/ from 0 m
with concrete and 100mm
Line 1/ from 0 m
with concrete and 100mm
Line 1/ from 0 m
with concrete and 100mm

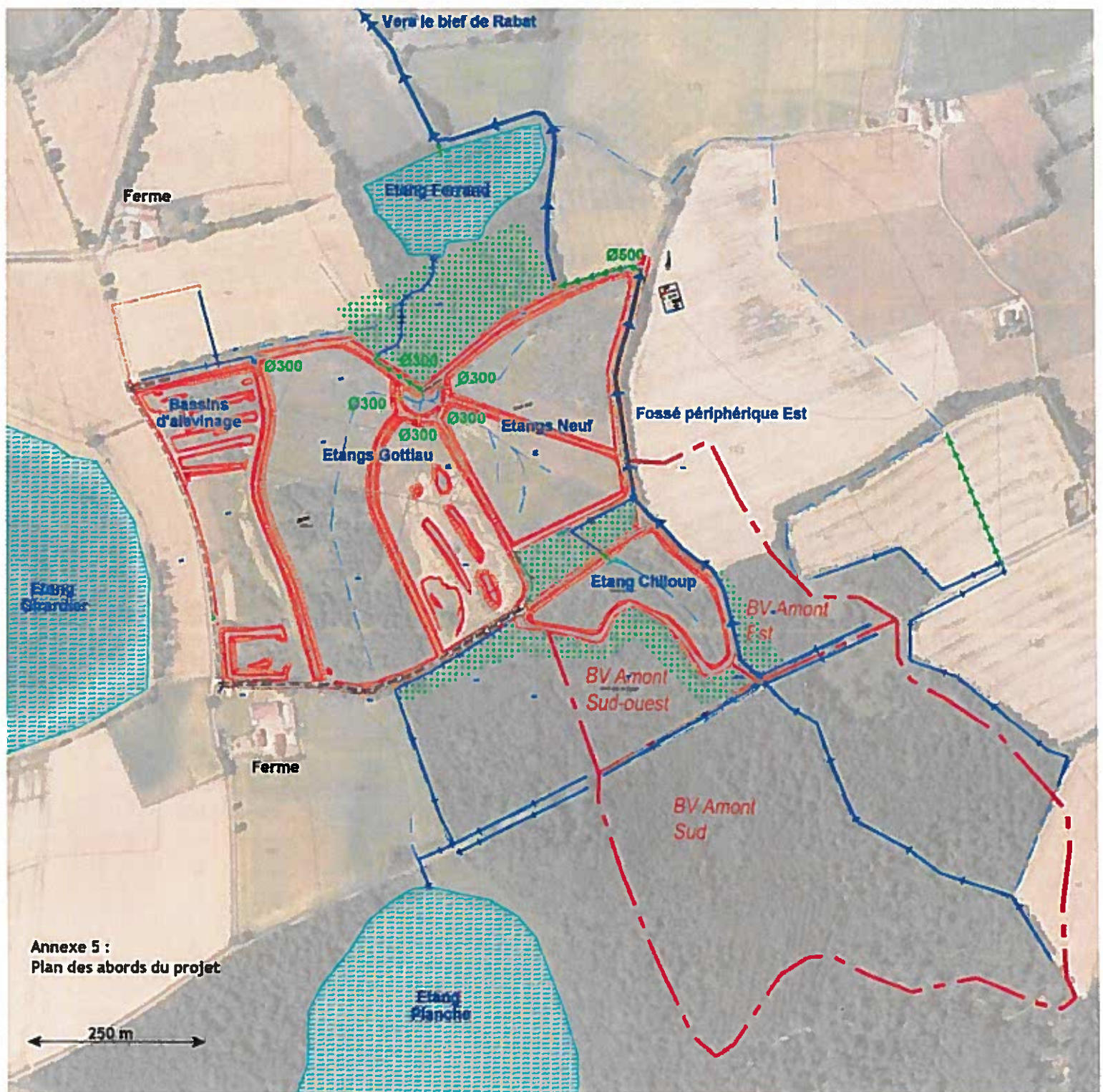
Line 1/ from 0 m
with concrete and 100mm
Line 1/ from 0 m
with concrete and 100mm

Line 1/ from 0 m
with concrete and 100mm
Line 1/ from 0 m
with concrete and 100mm

Line 1/ from 0 m
with concrete and 100mm
Line 1/ from 0 m
with concrete and 100mm

Line 1/ from 0 m
with concrete and 100mm
Line 1/ from 0 m
with concrete and 100mm
Line 1/ from 0 m
with concrete and 100mm

Line 1/ from 0 m
with concrete and 100mm
Line 1/ from 0 m
with concrete and 100mm



ANNEXE DESCRIPTIVE N°7

4.3 Objectifs du projet

Roland de Barbentane est propriétaire d'étangs sur les communes de Joyeux et de Versailleux.

Ces étangs sont exploités en terme de pisciculture dans le cadre de baux à long termes par sa mère qui gère l'exploitation familiale.

Un salarié titulaire d'un diplôme de technicien piscicole assure le fonctionnement quotidien de l'exploitation. Le siège de l'exploitation est situé à 4Km du site de Chiloup.

Il s'agit d'une exploitation exclusivement extensive répondant aux méthodes traditionnelles de Dombes et adhérente de l'APPED.

L'objectif du projet est de compléter l'exploitation avec deux intérêts principaux :

Rechercher une taille critique afin d'amortir les charges fixes (salarié, tracteur, matériel...).

Compléter le dispositif actuel de l'exploitation avec un site d'alevinage et de grossissement intermédiaire. Ceci rendra l'exploitation autonome en empoissonnage.

Le projet sera mené dans la pure tradition dombiste appliquant précisément le cahier des charges de l'APPED et les us et coutumes Dombiste (cf Truchelut mis à jour en 2017).

L'objectif est aussi de contribuer à la remise en place sur ce site d'un écosystème de type dombiste.

Etangs, boisements, cultures... Les étangs auront une majorité de berges en pente douce.

On veillera à ce que la végétation de bordure propice notamment à l'avifaune reprenne sa place.

4.3 Description du projet

4.3.1. Description du projet dans sa phase travaux

Etang Chiloup :

Création d'une pelle et d'un ébie pour prise d'eau sur le fossé latéral et réfection d'un ouvrage existant

+ réfection de l'ouvrage d'exutoire (thou, vanne de fond pour vidange)

+ création d'une surverse

Etang Neuf Sud :

Création d'une pelle et d'un ébie pour prise d'eau sur le bief en aval de l'étang Chiloup, en vue de l'alimentation en eau de l'étang Neuf.

Création d'un thou (vanne de fond) et d'une surverse vers le puisard à l'exutoire de l'étang.

Etang Neuf Nord :

Création d'un ouvrage pour mise en eau du fossé latéral (fossé busé avec coude pivotant) et d'un ébie pour prise d'eau sur le fossé latéral

Création d'un thou (vanne de fond) et d'une surverse vers le puisard à l'exutoire de l'étang.

Etang Gottiau Est :

Création d'un thou (vanne de fond) et d'une surverse vers le puisard à l'exutoire de l'étang.

Etang Gottiau Ouest :

Création d'un thou (vanne de fond) et d'une surverse vers le puisard à l'exutoire de l'étang.

Puisard :

Création d'un thou (vanne de fond) raccordé sur la canalisation exutoire existante, en direction de l'étang Ferrand.

Mise en place d'une pompe de relevage, et d'une canalisation pour remonter l'eau vers les bassins d'alevinage.

Bassin d'alevinage n°1 :

Fermeture du bassin en aval par création d'une digue.

Création d'un ouvrage exutoire (tube avec coude pivotant) permettant la vidange et la surverse vers le sas (sas = bassin entre les bassins d'alevinage et l'étang Gottiau Ouest).

Bassin d'alevinage n°2 :

Fermeture du bassin en aval par création d'une digue.

Création d'un ouvrage exutoire (tube avec coude pivotant) permettant la vidange et la surverse vers le sas.

Bassin d'alevinage n°3 :

Fermeture du bassin en aval par création d'une digue.

Création d'un ouvrage exutoire (tube avec coude pivotant) permettant la vidange et la surverse vers le sas.

Bassin d'alevinage n°4 :

Fermeture du bassin en aval par création d'une digue.

Création d'un ouvrage exutoire (tube avec coude pivotant) permettant la vidange et la surverse vers le sas.

Bassin d'alevinage n°5 :

Fermeture du bassin en aval par création d'une digue.

Création d'un ouvrage exutoire (tube avec coude pivotant) permettant la vidange et la surverse vers le sas.

Création d'une surverse supplémentaire dans la digue de l'étang Gottiau, afin de permettre une surverse des eaux vers l'étang Gottiau lorsque le sas est en eau (à une cote supérieure à celle du bassin d'alevinage n°5).

Forage :

Réfection de la tête d'ouvrage, pose d'une pompe dans l'ouvrage existant, et création de canalisation pour alimentation en eau des 5 bassins d'alevinage.

4.3.1. Description du projet dans sa phase exploitation

- Les bassins d'alevinage seront alimentés en eau par le forage existant afin de bénéficier d'une eau parfaitement « propre » (PH, absence de formes animales...). Ils serontensemencés au Printemps avec des poissons de 5 semaines achetés auprès d'une écloserie dombiste. Le plus grand bassin pourra êtreensemencé avec des vésicules résorbées de carpe. Les étangs seront utilisés pour le grossissement de la taille de C1 à C2 ou C2 à C3. Les bassins seront par ailleurs utilisés l'hiver pour stocker l'empoissonnage pêché à l'automne et qui sera remis en étang à la fin de l'hiver après le départ des cormorans.
- Les étangs seront utilisés conformément à tout étang dombiste avec un cycle traditionnel évologie/assec. La seule spécificité sera très probablement d'avoir des évologies plus longs que la moyenne (5 à 6 ans au lieu de 4 ans). En effet la faible surface des bassins versants nécessitera une optimisation particulière de la ressource en eau. Par ailleurs et dans le même objectif, le puisard central sera utilisé de manière à recycler l'eau d'un étang vers l'étang voisin lors de sa vidange. Les niveaux présentés dans les plans joints à la demande ont été précisément étudiés en ce sens. Lors des assecs, les étangs seront cultivés en céréales sans apports de produits phytosanitaires. Le Sarrasin est à ce jour la céréale qui donne la meilleure satisfaction. La culture permet de d'assainir le sol et de minéraliser la matière organique. Un apport de chaux sera systématiquement fait sur les assecs suivi d'un travail du sol.
- Ainsi le site de Chiloup permettra de produire environ 20 000 têtes de carpes de 150g sachant que l'exploitation en nécessite environ 12000. L'excédent sera revendu aux autres exploitants dombistes au travers de Coopepoisson la Dombes étant globalement déficitaire en alevins. Par ailleurs cette production permettra de remettre les petits étangs de l'exploitation en « pêche réglée » au lieu de les immobiliser pour l'alevinage. Au total ce seront environ 8 tonnes de poisson qui seront produits chaque année sur le site.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Incidences potentielles

- **RESSOURCES EN EAU**
(source AEQUOS)

Le projet va engendrer un prélèvement d'eau superficielles, par captation des ruissellements d'un fossé en périphérie Est du site, au droit de l'étang Chiloup.

L'étude hydrologique en annexe montre que ces eaux ne sont interceptées que sur un linéaire de fossés agricoles ponctuellement busés, et n'alimentant aucun milieu naturel présentant un caractère humide.

Ces eaux sont intégrées à la chaîne d'étang et profiteront donc à l'étang Ferrand situé en aval du site (actuellement, le fossé agricole contourne cet étang).

Les eaux seront restituées au même milieu récepteur (fossé agricole en aval de l'étang Ferrand), avant d'aboutir au cours d'eau récepteur (Bief de Rabat – FRDR10672).

Un prélèvement dans les eaux souterraines (FRDG135 : Formations Plio-quaternaires Dombes Sud), sera réalisé au sein d'un forage existant. Ce prélèvement est autorisé actuellement.

Comme vu avec les services de la DDT de l'Ain, ces eaux souterraines seront utilisées uniquement pour le renouvellement de l'eau des bassins d'alevinage, et ne seront donc pas liés à la remise en eau des étangs.

- **NATURA 2000**
(Source ECOTOPE Flore Faune)

**Le site d'étude est situé au sein d'une ZSC : « La Dombes »
et à 9 km à l'est de la ZSC « Basse vallée de l'Ain, confluence Ain-Rhône ».**

Concernant le site Natura 2000 Dombes, les habitats cités dans le FSD sont des habitats qui pourront coloniser les étangs car ceux-ci seront gérés traditionnellement avec le cycle d'assec et d'évolage. De même, les espèces animales et les espèces végétales se maintiendront sur site ou pourront le coloniser.

De fait, nous considérons les impacts négatifs du projet comme non notables.
Le projet pourra au contraire être positif pour le site Natura 2000 puisqu'il retrouvera un fonctionnement tel que préconisé dans le Document d'objectif.

Concernant le site de la basse vallée de l'Ain, seul *Lurionium natans* est cité dans le Formulaire Standard de Données.
Des mesures seront mises en place pour cette espèce et sont suffisantes pour son maintien (balisage pour éviter un impact direct).
Concernant les autres espèces aucune n'a été observée sur site.
Les habitats d'espèces présents sur site ne sont pas propices au développement des espèces du FSD, mis à part le Grand murin.
Néanmoins, les boisements ne sont pas touchés, de fait aucun impact négatif n'est possible sur cette espèce.
Le projet n'aura donc pas d'impact notable sur les espèces et habitats cités dans le FSD et donc sur le site Natura 2000.

Le site d'étude se trouve dans la ZPS « La Dombes » (FR8212016).
Une autre se trouve à 14 km au sud, à savoir : « Steppes de la Valbonne ».

Au vu du projet il peut y avoir une influence directe sur le zonage « Dombes ».

Concernant les steppes, celle-ci ne semble pas possible puisque les milieux sont très différents.

Le projet remettra en eau une chaîne d'étangs qui ne fonctionnent plus aujourd'hui. De plus la gestion future respectera les assecs et évolages Dombistes et donc les préconisations du Document d'objectif.

De fait, nous considérons les impacts négatifs du projet comme non notables.
Le projet pourra au contraire être positif pour le site Natura 2000 puisqu'il retrouvera un fonctionnement tel que préconisé dans le Document d'objectif.